

## **Mairie de Valsonne**

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 février 2021

Par convocation en date du 20 février 2021, le Conseil Municipal de Valsonne s'est réuni le 26 février 2021 à 20H30.

Etaient présents : L'ensemble des membres du conseil à l'exception de Charlotte Duperray qui a donné pouvoir à Marie Françoise Ducert et Aurélie Coupet qui a donné pouvoir à Mireille Grillet.

\*\*\*\*\*

Ordre du jour :

- ✓ Désignation d'un secrétaire de séance ;
- ✓ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 janvier 2021 ;
- ✓ Crise sanitaire : point de situation ;
- ✓ RD313 – Demande de fonds concours à la COR – modification du plan de financement ;
- ✓ Budget :
  - ✓ Compte administratif 2020 du budget principal t du budget annexe ZA Chabout
  - ✓ Compte de gestion 2020 du budget principal t du budget annexe ZA Chabout
  - ✓ Affectation des résultats ;
  - ✓ Taux de fiscalité locale 2021
  - ✓ Fiscalisation de la participation au SYDER 2021
  - ✓ Budget primitif 2021 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout
- ✓ Subventions aux associations ;
- ✓ Parc éolien du Beaujolais vert : convention avec EDF renouvelable relative à l'aménagement de l'aire de tourisme et la réalisation d'une salle hors sac ;
- ✓ Etat d'avancement projet centre de loisirs ;
- ✓ Ecole : risque de fermeture de classe ;
- ✓ Décision prises par le Maire dans le cadre de ses délégations ;
- ✓ Questions et informations diverses.

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Marc Tamain est désigné secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal de 8 janvier 2021**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

#### **3. Crise sanitaire : point de situation**

Monsieur le Maire expose les dernières annonces du premier ministre.

Monsieur le Maire indique que le dossier de l'auberge a été envoyé au département pour qu'il prenne en charge trois dossiers même si deux seulement sont initialement prévus.

#### 4. RD313 – Demande de fonds concours à la COR – modification du plan de financement

Vu la délibération du Conseil communautaire de la COR du 6 février 2019 approuvant la Charte de partenariat valant Pacte Financier et Fiscal de Solidarité

Vu la délibération du Conseil municipal de Valsonne n°20/11/06/2 du 6 novembre 2020

Vu la délibération du Conseil communautaire de la COR du 25 février 2021 approuvant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Valsonne pour l'aménagement de la RD 313

Considérant que par cette Charte, la COR a réaffirmé son engagement d'apporter, par l'intermédiaire d'un fonds de concours, un soutien financier permettant d'aider chaque commune pour la réalisation d'un investissement de son choix.

Monsieur le Maire indique qu'au regard de l'évolution du projet et afin de respecter les règles fixées par chacun des cofinanceurs, il convient de réajuster le plan de financement permettant de solliciter ce fonds de concours 2019 – 2020 de la COR pour la sécurisation et l'aménagement de la route départementale 313. Cette première tranche portera sur la constitution de deux plateaux ralentisseurs de part et d'autre du pôle commercial ainsi que l'aménagement de l'entrée sud-est de l'agglomération entre le chemin des écoliers et la zone de loisirs. Les trottoirs manquants le long de cet axe seront réalisés à cette occasion.

Monsieur le Maire précise que le fonds de concours demandé ne dépasse pas 50 % du reste à charge de la Commune, n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours et enfin ne fait pas dépasser le montant des aides publiques de plus de 80 % du montant total du financement, conformément au nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES (montant HT)		RECETTES (montant HT)	
Coût prévisionnel du projet	101 963 €	Fonds de concours COR	20 981 €
		Département	40 000 €
		Autofinancement	40 982 €
<b>TOTAL</b>	<b>101 963 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>101 963 €</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

ADOpte le projet de sécurisation de la RD 313 tel que modifié ci-dessus ;

DECIDE de solliciter le fonds de concours de la COR au titre de la Charte de partenariat valant Pacte Financier et Fiscal de Solidarité conformément au plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès de la COR et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la décision.

## 5. Budget

- A) Compte administratif 2020 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout  
 Compte de gestion 2020 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout  
 B) Affectation des résultats 2020  
 C) Taux de fiscalité local 2021  
 D) Fiscalisation de la participation du SYDER  
 E) Budgets primitifs du budget principal et du budget annexe ZA Chabout

A) Marc Tamain présente le compte administratif 2020 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout et précise que le compte de gestion 2020 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout sont en conformité.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés le compte administratif 2020 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

### B) Affectation des résultats 2020

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats 2020 conformément à la réglementation.

### Commune

#### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		260 277,70 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		0,00 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		260 277,70 €
<hr/>		
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		522 059,78 €
<hr/>		
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		-424 500,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	0,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	260 277,70 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F		260 277,70 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		0,00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0,00 €

Lot chabout :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<b>A Résultat de l'exercice</b>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		38 111,24 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		16 226,01 €
<b>C Résultat à affecter</b>		
= A+B (hors restes à réaliser)		<b>54 337,25 €</b>
<i>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</i>		
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>		-41 270,00 €
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>		
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E	0,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H	<b>54 337,25 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>		0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>		54 337,25 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>		0,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ou représentés approuve l'affectation du résultat 2020 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

C) Taux de fiscalité locale 2021

Monsieur le Maire rappelle les taux de taxes votés en 2020 :

- ✓ Taxe d'habitation : 6,13%
- ✓ Foncier Bâti : 13,73%
- ✓ Foncier Non bâti : 28,19%

Monsieur le Maire indique que la réforme fiscale a supprimé la taxe d'habitation. Au niveau national, 20% des foyers continuent de l'acquitter de manière dégressive jusqu'en 2023. Elle est également maintenue pour les résidences secondaires.

Le produit de la taxe d'habitation est compensé par le transfert à la commune du taux de Taxe Foncier Bâti départemental qui s'élève à 11,03%. Le produit perçu devant être supérieur au précédent produit de la TH compensée, un coefficient correcteur sera appliqué par l'Etat pour maintenir le même produit à la commune qu'antérieurement. Avec un taux de 6,13%, la commune de Valsonne, avait l'un des plus faibles taux de TH du Département du Rhône, et s'en trouve pénaliser tout comme les habitants de Valsonne moins favorisés que d'autres par la suppression de cette taxe.

Ainsi, le Conseil Municipal n'a plus à délibérer sur un taux de Taxe d'Habitation.

Monsieur le Maire propose de reconduire les autres taux, le taux de référence incluant maintenant le taux de TFB départemental est de  $13,73 + 11,03 = 24,76\%$ .

Le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti n'est pas impacté par la réforme et peut demeurer à 28,19%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

FIXE les taux de fiscalité 2021 à :

- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 24,76%
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 28,19%

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ces taux de fiscalité bien qu'ils soient très inférieurs à la moyenne départementale et nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré reconduit les taux de fiscalité.

#### D) Fiscalisation de la contribution du SYDER 2021

Monsieur le Maire indique que les communes peuvent financer les contributions aux syndicats auxquels elles adhèrent :

- ✓ soit en fiscalisant sur les impôts directs locaux,
- ✓ soit en inscrivant cette participation dans leur budget.

La contribution de la commune au SYDER pour 2021 s'élève à 37 501,54 €.

Monsieur le Maire propose de répartir la participation SYDER de la manière suivante :

- ✓ Budget communal : 10 000 €
- ✓ Fiscalisation : 27 501,54 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE de répartir la participation 2021 de la commune au SYDER telle qu'indiquée ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision.

E) Marc Tamain présente le compte budget primitif 2021 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents ou représentés le compte budget primitif 2021 du budget principal et du budget annexe ZA Chabout.

## 6. Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions au même montant qu'en 2020.

- ✓ Club Ecureuil 100 €
- ✓ Groupe d'animation 250 €
- ✓ Association des Familles 100 €
- ✓ ACCA (Chasse) 200 €
- ✓ Loyal Bambou (pêche) 100 €
- ✓ Pétanque Valsonnaise 100 €
- ✓ ASVS (football) 280 €
- ✓ Amicale Sapeurs-Pompiers 220 €
- ✓ Rythme et Détente 100 €
- ✓ Quad du Soanan 100 €
- ✓ Association du Patrimoine 100 €
- ✓ Sou des Ecoles 270 €
- ✓ ACPG / CATM 100 €
- ✓ JS Pompiers des 3 vallées 100 €
- ✓ Classes de l'année 150 €
- ✓ Valsonne Solidarité 150 €
- ✓ Garderie Péri Scolaire 2 800 €
- ✓ Entraide Tararienne 200 €
- ✓ ADMR Tarare Soanan 400 €

Soit un total de 5 820 €

Monsieur le Maire indique que la CAF ne verse plus la subvention de 2800 € pour la garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ Fixe les subventions aux associations tel qu'indiqué ci-dessus ;
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision.

## 7. Parc éolien du Beaujolais vert : convention avec EDF renouvelable relative à l'aménagement de l'aire de tourisme et la réalisation d'une salle hors sac

Monsieur le Maire retire ce point de l'ordre du jour car la convention n'a pas été communiquée.

Monsieur le Maire fait le point sur le projet et indique que les éoliennes sont en phase de test. Que des riverains ont signalé des nuisances sonores. Des capteurs de bruit vont être installés.

Par ailleurs, en mars se dérouleront les travaux de remise en état du site.

## **8. Etat d'avancement projet centre de loisirs**

Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu le 13 février 2021 en présence des quatre communes, de la Présidente et de la Directrice de l'Association Entre Reins et Sapin afin d'étudier le projet en s'appuyant sur une structure existante.

Les orientations prévisionnelles définies sont :

- ✓ La tranche d'âge : 3 à 11 ans ;
- ✓ Effectifs : 25 enfants ;
- ✓ Horaires : identique à la garderie ;
- ✓ Accueil : souple – uniquement pour les vacances intermédiaires et été (sauf trois semaines en août)
- ✓ Restauration : idem cantine ;
- ✓ Navette inter village : pas prévue ;
- ✓ Lieu : école maternelle – maison des associations ;
- ✓ Grille tarifaire : environ 15 € par jour ;

Le coût estimatif était de 90 000 € annuels sur la base d'un temps d'accueil beaucoup plus conséquent (mercredis et toutes les vacances) – Participation des familles de 35 000 € le solde à la charge des communes réparti sur la base de la population. Le coût annuel pour la commune de Valsonne serait de 23 000 € par an.

Un nouveau budget est en cours de réalisation

Le 19 mars 2021 une nouvelle réunion se tiendra pour avancer sur le projet.

Un débat s'engage autour de l'intérêt d'un tel projet mais aussi le coût important pour la commune.

Proposition est faite de faire une enquête auprès des familles sur la pertinence et le besoin.

Le débat se termine sur le constat qu'il convient de poursuivre la réflexion et d'affiner les éléments financiers.

## **9. Ecole : risque de fermeture de classe**

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu un courrier du directeur académique indiquant qu'était étudiée la fermeture de la seconde classe de maternelle en raison du départ de 19 élèves au collège et un effectif prévisionnel en baisse.

Ce constat n'est pas partagé. Le conseil à l'unanimité souhaite tout mettre en œuvre pour sauver la 6<sup>ème</sup> classe. En premier lieu Monsieur le Maire fera un courrier pour défendre la 6<sup>ème</sup> classe et faire revenir l'académie sur cette probable décision.

## **10. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

Renonciation droit de préemption :

- Maison Faury à côté de l'ancienne Cure ;
- Maison Boedec chemin des Ecureuils ;
- Maison Sauvageon la Raie ;
- Terrain consorts Barras route de Lyon.

Autorisations d'urbanisme :

- DP Teyton le Mont création d'une véranda

## 11. Questions et informations diverses

Monsieur le Maire fait une information sur la mise en place de permanences de l'association Solidarité Femmes Beaujolais qui accompagne les victimes de violences conjugales et effectue des actions de prévention.

Il indique également avoir reçu les repreneurs du garage en face de l'auberge avec les adjoints afin d'échanger et de rappeler les consignes strictes d'usage du parking à proximité.

Un tour de table est organisé.

- ✓ Jean-Yves Rosset fait le point sur la réfection de l'appartement au-dessus de la boulangerie. Travaux terminés. Le loyer est de 750 €/mois + 80 € de charges

Avant de clore la séance Monsieur le Maire indique que :

- ✓ L'agence locale de la transition écologique viendra en mars 2021 pour faire un état des lieux des bâtiments communaux ;
- ✓ La commission des impôts directs se réunira le 10 mars 2021 à 20H30 en Mairie ;
- ✓ La réunion du prochain conseil est fixée au 9 avril 2021 à 20H30 ;
- ✓ Les élections régionales et départementales auront probablement lieu les 13 et 20 juin prochain.

La séance est close à 23H30.

Fait à Valsonne, le 5 mars 2021

Le secrétaire de séance

Le Maire

Marc Tamain

Patrick Bourrassaut